

RÉUNION RÉGIONALE CANADIENNE

ABBAYE VAL NOTRE-DAME

13 AU 17 MAI 2019



PARTICIPANT(E)S

Région Canadienne

Mère Alfreda	Assomption
Dom André	Val Notre-Dame
Dom Clément, président	Mistassini
Dom Innocent	Calvaire
Dom Marcel	Prairies
Mère Marie	Bon Conseil
Dom Raphaël, O Cist.	Rougemont

Délégué

F. Emmanuel	Val Notre-Dame
-------------	----------------

Secrétaire

F. Sylvain	Val Notre-Dame
------------	----------------

Table des matières

Lundi, 13 mai	4
Ouverture de la réunion	4
Mardi, 14 mai	4
1. Frais de pension	4
2. Rapport sur la Réunion Régionale Américaine	5-6
3. Revitalisation de l'Ordre	7-8
4. L'élection de l'Abbé Général	8-9
5. Le Conseil de l'Abbé Général	10
6. La Constitution 67 et le Statut correspondant	10
Mercredi, 15 mai	11
7. <i>Cor Orans</i>	11
8. Les Pères Immédiats	11-12
9. Points divers	13
10. Délégué de la Région au Chapitre Général	14
11. Partage sur la vie des communautés	14
Jeudi, 16 mai	14
12. Partage sur la vie des communautés (suite)	14
13. Lieu et dates de la prochaine Réunion Régionale	14
Votes	15
Traduction française	15-16
Traduction anglaise	17-18

RÉUNION RÉGIONALE CANADIENNE

LUNDI, 13 MAI

Ouverture de la Réunion

Un premier repas, en soirée, réunit les participant(e)s à la réunion régionale. Seuls les six supérieurs des monastères cisterciens canadiens sont présents, ainsi qu'un délégué, F. Emmanuel (Val Notre-Dame). Dom Raphaël (O. Cist.) se joindra à nous pour la dernière journée, au cours de laquelle aura lieu le partage sur la vie de nos communautés. Dom Laberge (OSB) n'a pu venir en raison d'autres engagements à ces mêmes dates.

Sous la présidence de Dom Clément, une brève rencontre après le repas nous permet de fixer l'horaire de travail pour les jours qui suivent :

Vigiles	4h00
Laudes	6h45
Eucharistie et Tierce	8h15
1^{ère} session	9h00 – 10h30 (pause)
	10h45 – 11h45
Sexte	12h00
Dîner	12h15
2^{ième} session	13h30 – 15h00 (pause)
	15h15 – 17h00
Vêpres et oraison	17h15
Souper	18h00
Complies	19h30

L'eucharistie du lendemain 14 mai, fête de saint Matthias, sera présidée par Dom Clément. En soirée, le repas sera pris avec la communauté du Val Notre-Dame, ce qui nous permettra de souligner l'anniversaire de naissance de Mère Marie ce jour même.

À la suite du transfert des Sœurs du Bon Conseil au couvent des Sœurs Augustines de Québec, l'an dernier, nous avons accueilli les restes mortels de toutes leurs sœurs dans notre cimetière, au Val Notre-Dame. Le mercredi 15 mai, profitant de la présence de

Mère Marie, nous procéderons donc à l'inhumation des cendres de Sr Simone, sœur du Bon-Conseil décédée le 28 octobre 2018 à l'âge de 100 ans, dans le cadre de la prière de Sexte, avec l'ensemble de la communauté du Val Notre-Dame.

Jeudi matin, l'eucharistie sera présidée par Dom Innocent, et le repas du soir sera de nouveau pris avec la communauté du Val Notre-Dame.

MARDI, 14 MAI

1. Frais de pension.

Quelques échanges sur les coûts des séjours dans nos hôtelleries monastiques nous permettent d'ajuster les frais de pension des participant(e)s à la réunion régionale. Le tarif passe ainsi de 40\$ par jour à 50\$.

2. Rapport sur le Réunion Régionale américaine.

Dom Clément nous donne quelques échos de cette réunion à laquelle il a participé en février dernier. D'abord sur les personnes présentes à la réunion, puis sur le contenu des échanges et des votes. Dom Clément attire notre attention sur quelques points, dont certains seront repris dans nos échanges ultérieurs :

- En lien avec le CG : évaluation du dernier CG; thème pour les rapports de maison; pertinence d'une synthèse après le CG; pertinence de lire tous les rapports de Régions au début du CG;
- Élection de l'AG : le rôle et la fonction de l'AG en lien avec son Conseil (résidence à Rome ?) et les autres structures de l'Ordre; processus d'élection de l'AG; documents préparatifs sur le rôle et la fonction de l'AG;
- Constitution 67 et le Statut sur l'accompagnement des communautés en situation de fragilité : commissaire monastique, consultants, etc.;
- *Cor Orans* : autonomie des moniales; formation initiale; alignement des constitutions des moines sur celles des moniales;

Un fait marquant pour la Région US : seulement six communautés de la Région, qui en compte 15 au total, ont envoyé un(e) délégué(e) à cette réunion, et un vote a même été pris sur le maintien de la pratique d'envoyer un(e) délégué(e) au CG (vote 33, page 8).

À la suite de la présentation de Dom Clément, nous revenons sur l'évaluation du CG. Voici les principales idées qui se dégagent de nos échanges :

- Nous ne souhaitons pas avoir de thème ni de lignes directrices pour les rapports de maison, qui donnent souvent lieu à des considérations spirituelles assez éloignées de la vie réelle des communautés;

- Nous sommes favorables à maintenir la lecture des rapports de Régions au début du CG, ce qui donne une bonne vue d'ensemble de l'Ordre, mais il est bon de rappeler que ces rapports devraient être brefs (une page);
- Nous nous questionnons sur la pertinence d'une synthèse après le CG, compte tenu de la somme de travail que cela demande, et du fait que des blogues informatifs sont produits par des délégués mandatés à cet effet.

Échanges qui ont donné lieu aux votes suivants :

Synthèse du CG

Considérant la somme de travail que demande la rédaction de la synthèse après le CG, et considérant qu'un blogue quotidien existe de la part de certains délégués mandatés à cet effet :

1. Nous proposons d'abandonner la rédaction de la synthèse du CG.

OUI 6 **NON 1** **ABS** **APPROUVÉ**

Rapports de maison et de Régions

2. Nous proposons qu'un thème soit donné pour la rédaction des rapports de maison.

OUI 1 **NON 6** **ABS**

3. Nous proposons que l'on soumette aux communautés des lignes directrices pour la rédaction des rapports de maison.

OUI 1 **NON 6** **ABS**

4. Nous demandons que les rapports de Région ne dépassent pas une page.

OUI 7 **NON** **ABS** **UNANIMITÉ**

3. Revitalisation de l'Ordre

Dom André ouvre la réflexion sur ce thème par la lecture de deux très beaux textes de Jean Vanier, récemment décédé :

« La sainteté ne m'intéresse pas. La seule chose qui m'intéresse, c'est d'être l'ami de Jésus (silence). Je veux être avec Lui quelque part, je ne sais pas où. Jésus est pauvre, humble. Je souhaite être avec lui dans la pauvreté. Toujours dans la pauvreté. C'est la seule chose. Le secret est toujours dans la descente, et non dans la montée. C'est accepter que l'on soit fragile. Nous ne sommes pas toujours ce que nous souhaiterions être, même avec Jésus. Nous avons toujours besoin d'un Jésus qui nous rattrape quand nous nous éloignons. Il est extraordinaire dans sa capacité d'aimer. Le plus grand danger, aujourd'hui, c'est le phénomène du besoin de réussite, qui commence dans les écoles. Il y a un problème entre le succès et l'acceptation de ce qu'on est, avec sa propre mission. On voit une sorte de contradiction entre la société et la vie chrétienne. Jésus, Lui, est si humble et si petit. Le monde est à l'envers. L'Évangile, c'est le monde à l'endroit. C'est une révolution copernicienne. » (Entretien, 16 septembre 2018)

« Je sais que m'attendent des faiblesses nouvelles, des pauvretés nouvelles et des pertes nouvelles. Ce sera la descente vers ce qui est l'essentiel, le plus caché en moi, plus profond que toutes les parts de réussite et d'ombre en moi. Ce sera tout ce qui reste quand tout aura disparu. Ma personne dénudée, une innocence primale qui attend sa rencontre avec Dieu. Merci de vos prières qui m'accompagnent dans cette descente vers ce trésor, le plus profond de mon être. » (La lettre de Jean, octobre 2018)

Ces deux textes suscitent réflexions et partage d'expérience :

- Pauvreté, descente, kénose : c'est ce que vivent bon nombre de nos communautés. Jean Vanier présente une voie pour les assumer spirituellement;
- Une fois cette réalité admise, comment revitaliser nos communautés à partir de ce que l'on est et de ce que l'on peut encore apporter à la vie de l'Ordre ?
- Mère Marie nous partage son expérience. Les nouvelles conditions de vie des sœurs (qui habitent le couvent des Augustines et n'ont plus la charge d'un monastère) ont permis d'accentuer et d'approfondir la dimension contemplative de notre vie cistercienne. L'allègement des structures permet de se recentrer sur l'essentiel : la charité entre nous, la prière, le silence, la solitude, avec des temps de partage ou de détente en communauté. Certes, les sœurs sont maintenant âgées et de plus en plus fragiles, mais nous nous percevons comme bien vivantes, et non comme mourantes. C'est un état d'esprit, une disposition du cœur.
- Mère Alfreda nous confie que le récent choix de sœurs de l'Assomption (vente de leur monastère pour habiter un lieu plus adapté à leur nombre, encore en construction) produit les mêmes effets d'allègement qui permet d'investir l'énergie vers l'essentiel de notre vie;
- Le transfert d'Oka au Val Notre-Dame, il y a déjà dix ans, visait le même objectif;

- Le patrimoine bâti, les monuments historiques, peuvent être un obstacle qui empêchent des communautés d’aller de l’avant dans un processus de fusion ou autre – le monastère, c’est la communauté, non les bâtiments qui l’abritent : nous ne sommes pas des gardiens de musée;
- De ce point de vue, les moniales semblent plus créatives que les moines, dans leur façon d’adapter les structures pour favoriser la vie.
- La communauté des Prairies a récemment fait don à Munkeby des ouvrages cisterciens de sa bibliothèque; dans son mot de remerciement, F. Joël soulignait la transmission de la vie qui s’effectue ainsi d’une communauté ancienne vers une communauté nouvelle.
- Le renouvellement des structures est nécessaire, mais présuppose (et doit favoriser) l’expérience spirituelle fondamentale de notre vie : la rencontre, l’amour de Jésus

Pour revitaliser l’Ordre, un autre aspect a été souligné, qui touche davantage le fonctionnement : la circulation de l’information dans l’Ordre ou, plus largement, de tout ce qui pourrait susciter et stimuler la vie des communautés. On donne comme exemple les lettres de Dom Bernardo, quand il était Abbé Général. Le site de l’Ordre est un lieu important d’information, mais on déplore que certains événements importants de la vie des communautés n’y figurent pas. C’est par des journaux locaux que nous avons appris la fermeture de Melleray. Les communautés ont elles aussi une responsabilité à ce niveau. Les chroniques de voyage de l’AG sont fort intéressantes, mais développent parfois davantage l’aspect touristique que la vie propre des communautés.

L’abbé général joue un rôle important dans la revitalisation de l’Ordre – il est celui qui veille à l’unité et à la charité entre les monastères – mais aussi les autres structures de l’Ordre. D’où l’importance de préciser nos attentes par rapport au prochain AG et au renouvellement de son Conseil, mais aussi dans le rôle attendu du commissaire monastique.

4. L’élection de l’Abbé Général

Nous poursuivons la réflexion amorcée sur ce sujet lors du rapport de Dom Clément sur la Région américaine en considérant deux aspects : les documents préparatoires à l’élection de l’AG et la procédure à suivre au moment de l’élection. La production de trois textes a été proposée par certaines Régions pour alimenter notre réflexion sur l’élection du prochain AG :

- 1) Une réflexion de Dom Eamon sur le rôle de l’AG dans le contexte actuel de l’Ordre et ses espérances futures.
- 2) Un texte d’une page rédigé par chaque Région pour identifier ses besoins et ceux de l’Ordre : lignes directrices, lieux de revitalisation (US); ou pour esquisser un portrait du futur AG (Récif);

- 3) Un document de travail sur le rôle et l'exercice de la fonction de l'AG et de son Conseil dans le contexte actuel et les besoins de l'Ordre.

Une réflexion de Dom Eamon à partir de son expérience serait sans doute intéressante; la conférence qu'il a donnée au dernier CG répondait en bonne partie à ce souhait.

La proposition d'un texte d'une page rédigée par chaque Région retient davantage notre attention. Cela permettrait à chaque Région d'identifier ses besoins et ses attentes par rapport au prochain AG et à son Conseil. L'ensemble de ces textes permettrait à chaque Région d'être sensibilisée aux besoins et aux attentes des autres Régions, et cette vue d'ensemble pourrait servir au prochain AG et à son Conseil. Pour être utiles, ces textes devraient être produits et envoyés à toutes les communautés avant la tenue du CG.

Un document de travail sur le rôle et l'exercice de la fonction de l'AG et de son Conseil, confié à une commission ad hoc, pourrait également offrir des pistes de réflexions intéressantes et stimulantes, et pourrait s'appuyer sur le travail préalable des Régions, si les délais de temps le permettent.

L'autre aspect abordé dans les Régions est la procédure pour l'élection de l'AG. Nous sommes d'accord avec la proposition de reprendre la procédure mise en œuvre à la RGM de 2008. Chaque commission avait proposé une liste de candidats possibles. Pour nous préparer à cet exercice, nous poursuivons la réflexion amorcée lors de notre dernière réunion régionale sur quelques noms qui circulent déjà dans l'Ordre. Sans vouloir brosser un portrait idéal auquel aucun candidat ne saurait répondre, nous relevons quelques aspects qui nous semblent importants de considérer :

- La maîtrise des principales langues de l'Ordre;
- La capacité de gérer des situations difficiles (internes à sa communauté ou externes);
- La tranche d'âge qui est la sienne : qu'il ne soit ni trop jeune, ni trop âgé, afin de pouvoir apporter un nouveau dynamisme, allié à une bonne maturité;
- Le fait d'avoir une vision prophétique (qui voit plus loin que les réalités présentes);
- L'habileté à susciter la vie, à donner un élan nouveau;
- Posséder une expérience d'autres cultures que la sienne;
- Constance pour mener à terme des situations parfois délicates.

À la suite de ces échanges, le vote suivant a été pris (précédé d'un préambule) :

Pour aider à l'élection du prochain AG, nous croyons qu'il serait pertinent que chaque Région réfléchisse sur ses attentes et sa vision du rôle de l'AG dans le contexte actuel de l'Ordre, et rédige un rapport à cet effet. L'ensemble de ces rapports permettra à chaque Région d'être sensibilisée aux attentes des autres Régions de l'Ordre, et pourra aider le futur AG dans sa tâche.

5. Nous proposons que chaque Région rédige un document d'une page sur ses attentes et sa vision du rôle de l'AG dans le contexte actuel de l'Ordre.

OUI 7

NON

ABS

UNANIMITÉ

4) Le Conseil de l'Abbé Général.

Dans la Région US, ce thème a été traité en lien avec la fonction de l'AG et les autres structures de l'Ordre. On y exprimait le souci d'alléger la charge de l'AG, qui va en augmentant : visites des monastères de l'Ordre, demandes de visites régulières, situations délicates à traiter, etc. L'AG ne pourrait-il déléguer davantage à ses Conseillers ? N'y aurait-il pas lieu de travailler davantage sur le plan régional avant de faire appel à l'AG pour résoudre certaines situations ? On souhaite que les prochains élus, et l'ensemble de l'Ordre, ait plus de créativité dans les actions pastorales. Les membres de la Région canadienne partagent ce point de vue.

La Région US a discuté d'une question connexe à celle-ci, à savoir si les conseillers de l'AG doivent résider à Rome, ou s'ils ne peuvent exercer leur charge tout en restant dans leur monastère, et communiquer entre eux via Skype. Cela permettrait de ne pas priver les communautés, souvent de plus en plus pauvres en personnel, de personnes compétentes. Cette option nous paraît intéressante, mais peut-être difficile à réaliser avec les moyens actuels, en raison notamment des fuseaux horaires distincts selon les diverses Régions de l'Ordre d'où sont issus les conseillers. Toutefois, s'ils résident à Rome, les Conseillers pourraient utiliser davantage Skype pour consulter en temps réel les personnes impliquées dans les divers dossiers étudiés, ce qui permettrait sans doute de réduire les délais d'intervention.

Le remplacement de trois membres du conseil de l'AG ainsi que du Procureur est déjà au programme du prochain CG, outre l'élection d'un nouvel AG. En élisant des supérieurs plus jeunes dans ces diverses fonctions, nous assurerons en partie la revitalisation de l'Ordre.

5) La Constitution 67 et le Statut correspondant

Les textes de la Commission de Droit sont acceptés par la Région US, qui propose quelques modifications et demande des clarifications (votes 17 à 23, pages 5-6 du rapport). Notre Région ayant déjà travaillé sur cette question lors de la dernière réunion régionale, nous avons peu d'éléments neufs à ajouter. Le souci est de nouveau exprimé que les structures proposées – tel le commissaire monastique – demeurent internes à l'Ordre. En plusieurs cas, l'expérience des commissaires pontificaux, souvent extérieurs à notre Ordre, ne semble pas avoir été un succès. Dans leur formulation actuelle, les textes proposés entrent trop dans le détail – une formulation plus simple laisserait plus

de latitude dans le fonctionnement. La question la plus importante nous semble être celle de l'autonomie des maisons : la possibilité qu'elle soit retirée en tout en en partie, et puisse être de nouveau rétablie.

MERCREDI, 15 MAI

6) *Cor Orans*

Pour enrichir et stimuler notre réflexion sur le document romain, nous visionnons (sur Youtube) la vidéo d'une conférence de Sr Eleanor (de Glencairn) qui en fait une excellente présentation.

Le document est salué comme un « très bon document » dans la Région US, notamment en raison de l'autonomie qu'il accorde aux moniales, dont il reconnaît ainsi la « majorité » – alors qu'elles sont souvent considérées comme des « mineures » dans le droit de l'Église et les institutions ecclésiales. Ce qui est aussi la perception des membres de notre Région, particulièrement des moniales. Tous s'entendent pour reconnaître que notre droit propre répond aux exigences présentes dans le document romain sans qu'il ait besoin d'être modifié, sinon sur quelques points pour en intégrer les avancées (cf. par exemple les votes 24 à 29 du compte-rendu de la Région US). D'autant plus que nos Constitutions sont mises à jour de façon régulière. Le fait de conserver notre droit propre, à partir d'une dispense générale ou accordée point par point, permettrait aussi de sauvegarder l'unité de l'Ordre, moines et moniales, en incluant quelques spécificités propres à chacun(e). Une dispense a déjà été obtenue en ce qui regarde la fédération des monastères de moniales; on ne voit pas pourquoi une dispense générale (ou point par point) ne nous serait pas accordée puisque, après tout, nos Constitutions ont été approuvées par la même Congrégation qui vient de produire cette instruction.

Nos Constitutions répondent à nos besoins spécifiques pour ce qui est de la formation, en nous laissant une certaine latitude; la longue durée de la formation initiale proposée dans *Cor Orans* (9 ans) s'explique par le souci de répondre aux exigences qui varient selon les Régions et les cultures (apprentissage de base : la langue, le catéchisme, etc.). La durée requise pour qu'une fondation devienne maison autonome (15 ans) peut être appropriée en certaines situations, mais trop longue en d'autres; là encore, notre droit propre répond à nos besoins. Ce qui est problématique, en ce qui regarde les fondations, c'est aussi que les fondatrices perdent leur droit de vote dans leur maison-mère pendant tout le processus (selon la nouvelle législation de *Cor Orans*).

Plusieurs autres points seront à étudier attentivement; à ce moment-ci, il paraît important de ne rien précipiter, car lorsque la législation est modifiée, c'est plus difficile ensuite d'introduire des changements. La démarche à suivre pourrait être d'aligner nos Constitutions sur les points qui nous semblent favorables, et demander une dispense pour les autres aspects : peut-être les membres de la Congrégation seront-ils plus enclins à nous accorder cette dispense s'ils voient que nous avons fait un effort

d'adaptation. Ces questions devront être étudiées au prochain CG, ou avant celui-ci, pour permettre aux moniales de prendre les décisions qui leur semblent le plus appropriées. À la suite de quoi le vote suivant a été pris :

6. Nous estimons que dans son ensemble notre législation répond suffisamment aux exigences présentes dans l'instruction *Cor Orans* sans avoir besoin d'être modifiée.

OUI 6 NON 1 ABS APPROUVÉ

7) Les Pères Immédiats

Dom André, lors du dernier CG, a participé à la commission ad hoc qui avait pour mission de trouver des solutions à la situation de communautés sans PI. Il a beaucoup apprécié son expérience, mais cela représente une grosse somme de travail. Il propose qu'un travail préliminaire soit fait avant et au début du CG pour alléger la tâche des membres de la prochaine commission ad hoc qui serait nommée pour l'étude de ces questions. Cette commission évaluerait également les décisions qui ont alors été prises de façon temporaire (jusqu'au prochain CG) en tenant compte de ce qui a été vécu par les abbés et les communautés impliquées (26 monastères au total). Certes, les communautés n'ont pu être consultées à ce moment-là, puisque le mandat de la commission ad hoc était de trouver des solutions pendant le CG, et non après.

Par ailleurs, au cours du dernier CG, la question des maisons ayant une filiation comportant plus de quatre maisons-filles n'a pu être traitée, faute de temps. Cette question pourrait également être confiée à la prochaine commission ad hoc. Le nombre de quatre maisons-filles, comme norme habituelle, n'a pas été remis en question depuis de nombreuses années (CG de 1964, qui fixait le nombre à 5 maisons-filles). Le cas échéant, il faudrait que les communautés impliquées soient prêtes à renoncer à leur actuel PI, en vue d'alléger sa tâche.

À la suite de nos échanges, en lien avec les votes prises dans la Régions des Isles (votes 5.1 et 5.2, page 10), les votes suivants ont été pris :

7. Nous proposons que dès le début du CG une commission ad hoc soit nommée pour l'étude des questions relatives aux Pères Immédiats.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

8. Nous demandons que cette commission ad hoc évalue les changements ou délégations de paternité, recommandés par le CG de 2017.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

9. Nous demandons que les toutes les communautés impliquées par les changements ou délégation de paternité réfléchissent avec leur PI (ou son délégué) sur leur expérience de ces trois dernières années et rédigent un document à transmettre à la commission ad hoc.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

10. Nous proposons que la commission ad hoc se penche sur la situation des maisons qui ont plus de quatre maisons-filles, et sur une éventuelle répartition de la filiation, en vue d'alléger la tâche du PI.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

11. Nous proposons que la CC mandate les communautés qui ont plus de quatre maisons-filles de réfléchir avec leur maisons-filles sur une nouvelle répartition de la filiation, et de soumettre un rapport à la commission ad hoc.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

8) Points divers.

*1) Le programme **Experientia**.*

Depuis le début de l'année, deux communautés de la Région (Val Notre-Dame et Bon Conseil) ont entrepris le programme *Experientia*, au rythme d'environ une unité par mois; les autres communautés l'abordent progressivement. Les frères et les sœurs apprécient les thèmes abordés et les questions posées, de même que la possibilité offerte d'un travail personnel suivi (ou non) d'un partage communautaire.

2) Lectures audios.

À la suite du CG, la plupart des communautés de la Région ont fait lecture, au réfectoire, des rapports de Région, ainsi que des rapports de maison (en tout ou en partie). Pour soulager les lecteurs de réfectoire, de plus en plus de communautés utilisent des livres audios. La suggestion est donc faite de demander à de bons lecteurs (dans les principales langues de l'Ordre) d'enregistrer la lecture des rapports de maison, et de les rendre disponibles pour leur Région, ou éventuellement pour l'ensemble de l'Ordre

3) Les fondations.

La question a été soulevée des autorisations ou des refus donnés par le CG aux projets de fondation, et de ce qui s'ensuit. Des projets continuent malgré le refus signifié par les

capitulants. Devrait-on assurer le suivi de ces projets, ou revenir sur les décisions qui ont été prises lors de précédents CG ?

4) Utilisation de tablettes lors du CG.

Il est de plus en plus question de tenir un CG sans documents-papiers, ou du moins de réduire ceux-ci. La proposition est faite d'offrir une tablette à chaque supérieur(e), soit pour la durée du CG (location), soit de façon permanente (don). Les communautés mieux nanties pourraient se cotiser pour ce don, ce qui serait une façon bien concrète de vivre la Charte de Charité (dont nous célébrons le 9^{ième} centenaire), et constituerait une avance sur le plan écologique (réduction importante de l'utilisation du papier). De toute façon, il s'agit d'un mouvement irréversible, les nouvelles générations de supérieur(e)s vont fonctionner avec les nouvelles technologies.

9) Délégué de la Région au CG.

Seule la communauté du Val Notre-Dame a élu un délégué qui participe à cette réunion, F. Emmanuel. C'est donc lui que les supérieurs de la Région désignent pour participer au prochain CG.

10) Partage sur la vie des communautés.

Chaque supérieur(e) présente la situation de sa communauté et répond aux questions des participant(e)s.

JEUDI, 16 MAI

11) Partage sur la vie des communautés (suite).

Les supérieur(e)s continuent de présenter la situation de leur communauté. Dom Raphaël de Rougemont (O. Cist.), arrivé la veille, participe à ce partage.

12) Lieu et dates de la prochaine Réunion Régionale et évaluation.

La prochaine Réunion Régionale aura lieu à l'Abbaye Notre-Dame du Calvaire, du 8 au 12 juin 2020, ce qui nous permettra de rendre visite à nos Sœurs de l'Assomption, qui seront alors installées dans leur nouvelle demeure. Tous les participant(e)s remercient le P. Abbé et la communauté du Val Notre-Dame pour l'accueil reçu, la liturgie (dont l'inhumation des cendres de Sr Simone) et les repas pris avec la communauté, dans une ambiance toujours très fraternelle.

VOTES

(Votes pris par les six supérieur(e)s et le délégué)

Synthèse du CG

Considérant la somme de travail que demande la rédaction de la synthèse après le CG, et considérant qu'un blogue quotidien existe de la part de certains délégués mandatés à cet effet :

1. Nous proposons d'abandonner la rédaction de la synthèse du CG.

OUI 6 NON 1 ABS APPROUVÉ

Rapports de maison et de Régions

2. Nous proposons qu'un thème soit donné pour la rédaction des rapports de maison.

OUI 1 NON 6 ABS

3. Nous proposons que l'on soumette aux communautés des lignes directrices pour la rédaction des rapports de maison.

OUI 1 NON 6 ABS

4. Nous demandons que les rapports de Région ne dépassent pas une page.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

Élection de l'Abbé Général

5. Nous proposons que chaque Région rédige un document d'une page sur ses attentes et sa vision du rôle de l'AG dans le contexte actuel de l'Ordre.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

Cor Orans

6. Nous estimons que dans son ensemble notre législation répond suffisamment aux exigences présentes dans l'instruction *Cor Orans* sans avoir besoin d'être modifiée.

OUI 6 NON 1 ABS APPROUVÉ

Les Pères Immédiats

7. Nous proposons que dès le début du CG une commission ad hoc soit nommée pour l'étude des questions relatives aux Pères Immédiats.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

8. Nous demandons que cette commission ad hoc évalue les changements ou délégations de paternité, recommandés par le CG de 2017.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

9. Nous demandons que les toutes les communautés impliquées par les changements ou délégation de paternité réfléchissent avec leur PI (ou son délégué) sur leur expérience de ces trois dernières années et rédigent un document à transmettre à la commission ad hoc.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

10. Nous proposons que la commission ad hoc se penche sur la situation des maisons qui ont plus de quatre maisons-filles, et sur une éventuelle répartition de la filiation, en vue d'alléger la tâche du PI.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

11. Nous proposons que la CC mandate les communautés qui ont plus de quatre maisons-filles de réfléchir avec leur maisons-filles sur une nouvelle répartition de la filiation, et de soumettre un rapport à la commission ad hoc.

OUI 7 NON ABS UNANIMITÉ

VOTES

(Votes taken by the six superiors and the delegate.)

Synthesis of the General Chapter

In view of the amount of work that the composition of the synthesis after the General Chapter requires, and given that there exists a daily blog produced by a number of delegates with an official mandate :

1. We propose that the drawing up of a synthesis after the General Chapter be abandoned.

YES 6 NO 1 ABS ACCEPTED

Regional and House Reports

2. We propose that a theme be established for the drawing up of the house reports.

YES 1 NO 6 ABS REJECTED

3. We propose that guidelines be offered to the communities for the drawing up of the house reports.

YES 1 NO 6 ABS REJECTED

4. We request that the regional reports do not exceed one page.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

Election of the Abbot General

5. We propose that each Region draw up a single page document on its expectations and vision of the role of the Abbot General in the present context of the Order.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

Cor Orans

6. We think that, taken as a whole, our legislation corresponds well enough to the requirements included in the Instruction *Cor Orans*, without needing to be adjusted.

YES 6 NO 1 ABS ACCEPTED

The Fathers Immediate

7. We propose that from the beginning of the General Chapter an ad hoc commission be appointed to study the matters relating to the Fathers Immediate.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

8. We ask that this ad hoc commission evaluate the changes, or delegations, of paternity recommended by the General Chapter of 2017.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

9. We ask that all the communities involved in the changes or delegations of paternity reflect with their Father Immediate (or his delegate) on their experience of these last three years and draw up a document to be transmitted to the ad hoc commission.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

10. We propose that the ad hoc commission examine the situation of houses that have more than four daughter houses and a possible re-distribution of the filiation, with a view to lightening the Father Immediate's load.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

11. We propose that the General Chapter require the communities that have more than four daughter houses to reflect along with their daughter houses on a new distribution of the filiation and submit a report to the ad hoc commission.

YES 7 NO ABS UNANIMOUS

